

FICHE THÉMATIQUE

LA POLITIQUE DE COHÉSION 2021-2027

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Juillet 2024

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RAPPEL DES DÉFIS POUR LA FRANCE



La politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne vise à réduire les écarts de richesses et de développement au sein de l'Union européenne, à tous les niveaux : entre citoyens, entre collectivités locales et entre États membres.

Cette politique est la principale politique d'investissement de l'Union européenne et cible toutes les régions afin de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en s'appuyant sur les besoins régionaux et locaux. Elle peut également appuyer le financement d'infrastructures de base ou pivots pour les territoires régionaux, notamment pour les régions ultrapériphériques (RUP) ou les régions insulaires.

Pour atteindre ces objectifs et répondre aux divers besoins de développement dans toutes les régions françaises sont alloués à la France pour la période 2021-2027 :

- 9,1 milliards d'euros de FEDER¹ ;
- 6,7 milliards d'euros de FSE+² ;
- 1 milliard d'euros de FTJ³.

En cohérence avec les stratégies européennes, les orientations de la politique de cohésion en France sont définies par les territoires et pour les territoires, au niveau régional.



¹ Fonds européen de développement régional.

² Fonds social européen +.

³ Fonds pour une transition juste.

PRINCIPALES ORIENTATIONS ET SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES



Les programmes FEDER-FSE+-FTJ apportent des réponses aux besoins écologiques, économiques et sociaux des collectivités sur l'ensemble du territoire national.

Les programmes FEDER-FSE+-FTJ en réponse aux défis écologiques et énergétiques

Le soutien du FEDER aux différentes formes de **mobilités urbaines durables** reste une priorité majeure pour les programmes, en matière de :

- Transports en commun : développement d'itinéraires structurants en site propre, lignes de transport à haut niveau de service, transport collectif en site propre pour les régions ultrapériphériques ;
- Multimodalité : mobilités douces/actives, pôles d'échanges multimodaux, services d'autopartage (aires de covoiturage...), développement de dispositifs de billettique, développement et amélioration de l'interopérabilité des services, infrastructures pour les carburants alternatifs (bornes de recharge).

Le FEDER interviendra également en faveur de la **préservation de la biodiversité**, avec :

- La protection des espaces naturels : restauration et/ou reconstitution des corridors écologiques et restauration des milieux terrestres et aquatiques ainsi que leurs fonctionnalités, actions de communication et de sensibilisation ;
- La lutte contre la pollution : réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés, réhabilitation et requalification d'espaces en friche, notamment à des fins de renaturation, soutien à la désimperméabilisation des sols ainsi qu'à la renaturation des zones artificialisées, notamment en zone urbaine.



Les programmes retiennent aussi la **lutte contre le changement climatique** et marquent un effort plus important envers la **prévention des risques naturels et climatiques**. Les différentes approches identifiées dans les programmes portent notamment sur :

- La lutte contre les inondations et contre les risques de submersion marine : sensibilisation et gestion de crise, réduction des vulnérabilités (diagnostics de vulnérabilité, plan de continuité d'activité...), appui à la gestion des ouvrages hydrauliques, aménagement des routes et des bâtiments contre les glissements de terrain consécutifs à des épisodes de pluie, voire au passage d'ouragans en outre-mer ;
- La lutte contre la sécheresse et l'amélioration de la disponibilité de la ressource en eau : sensibilisation pour favoriser les économies d'eau, création d'outils d'anticipation des besoins en eau, interconnexion de réseaux et préservation des aires d'alimentation de captages ;
- La lutte contre les feux de forêt ;
- L'adaptation des milieux urbains, en particulier aux phénomènes de chaleur : désartificialisation des sols et renaturation d'espaces publics, création de zones ombragées ;
- L'adaptation de certains milieux naturels (montagne, zone humide, etc.) ;
- L'adaptation de certaines activités économiques et des emplois : activités touristiques écoresponsables, tourisme durable.

Le FEDER accompagne la **transition énergétique** à l'échelle de l'ensemble des programmes régionaux :

- Efficacité énergétique des bâtiments : rénovation des logements, des bâtiments publics (et notamment des bâtiments d'éducation et d'enseignement supérieur), rénovation énergétique des bâtiments des petites et moyennes entreprises (PME), amélioration de l'efficacité énergétique des process des entreprises, récupération de chaleur fatale ;
- Énergie et réseaux : développement des énergies renouvelables (dont biomasse, photovoltaïque, méthanisation), développement de l'hydrogène, réseaux de chaleur ou de froid, développement de systèmes énergétiques intelligents (smart grids) et des solutions de stockage associées.



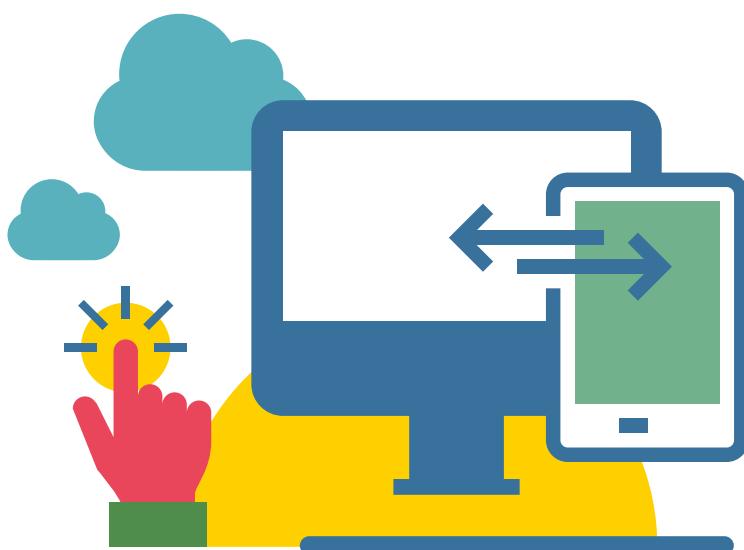
Les programmes FEDER-FSE+-FTJ pour soutenir le développement des territoires

La totalité des programmes régionaux prévoit des actions en faveur du **numérique** :

- Avec une importance particulière accordée à la transition numérique des services publics et l'inclusion numérique des publics souffrant d'illectronisme : e-administration via les services et équipements numériques, valorisation des données locales, sensibilisation, accompagnement et formation de la population aux (bons) usages numériques, démarche en matière de cybersécurité, numérisation pour la santé et le secteur sanitaire et social ;
- Tout en maintenant un effort significatif de déploiement d'infrastructures numériques haut débit : finalisation du déploiement du très haut débit (THD) pour les foyers, les bâtiments collectifs et les entreprises, développement d'autres infrastructures numériques dont des datacenters, tiers-lieu numériques, infrastructures numériques, maisons du numérique.

Certains programmes régionaux soutiendront la valorisation du patrimoine naturel, culturel et touristique. Il s'agira notamment d'actions d'aménagement et de valorisation des sites patrimoniaux culturels et naturels, de tourisme durable et d'équipements touristiques, d'actions de protection et de valorisation du patrimoine immatériel.

L'attractivité économique des territoires nécessite encore une intervention importante des programmes régionaux. Plusieurs Régions prévoient dans leur programme de soutenir la création et l'extension d'immobiliers d'entreprises individuels et collectifs (comme les Régions Occitanie, Grand Est et Mayotte). Les Régions Nouvelle-Aquitaine, La Réunion et Mayotte prévoient des actions spécifiques aux zones d'activités, en soutenant la création, la modernisation et/ou la requalification de ces zones. Le FEDER accompagnera le renouvellement territorial par la reconversion et la réhabilitation des friches vers de nouveaux usages économique, environnemental ou récréatif (par exemple le programme Bourgogne-Franche-Comté). En particulier, le programme Hauts-de-France vise à la requalification des espaces publics de certaines cités minières dans un objectif de valorisation du patrimoine, d'amélioration du cadre de vie et de désenclavement des cités.



Les programmes FEDER-FSE+-FTJ pour répondre aux besoins sociaux de la population

Pour garantir un égal accès aux **soins de santé** et favoriser la résilience des systèmes de santé, le FEDER et le FSE+ favorisent les infrastructures et équipements de proximité (maisons de santé pluriprofessionnelles par exemple), la création, réhabilitation ou modernisation des établissements de santé et médico-sociaux dans les territoires ultramarins, et le déploiement de la télémédecine. Des actions d'information, de prévention et de promotion de la santé et du vieillissement actif sont également financées.

Le programme national FSE+ vise à l'**insertion socioprofessionnelle** des personnes éloignées de l'emploi, en soutenant notamment les actions d'accompagnement renforcé vers l'emploi, portées ou soutenues par les départements et les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Ce programme est aussi mobilisé pour les actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique (dont les ateliers et chantiers d'insertion), et des actions toujours plus ciblées vers l'accompagnement à la création d'activités. De plus, le FSE+ cofinance des actions de formation des demandeurs d'emploi et des actifs salariés.

Les mesures envisagées via un cofinancement du FSE+ (programme national et/ou programmes régionaux) en matière de **décrochage scolaire** s'intéressent à toutes les phases inhérentes au phénomène du décrochage et prennent notamment en compte le repérage et la prévention, la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire et le raccrochage pour des publics en rupture.

Pour cette génération 2021-2027, les différents programmes interviendront pour les actions de **lutte contre la pauvreté** et **d'intégration socio-économique des populations fragiles**.

Ainsi, le FSE+ apporte un financement à l'aide matérielle et l'accès aux droits en matière d'inclusion sociale et d'aide alimentaire par l'achat de denrées alimentaires et de kits d'hygiène. Le FEDER accompagne notamment le logement à destination des populations fragiles et marginalisées en Occitanie, et finance des équipements sociaux, de santé et d'éducation en Auvergne-Rhône-Alpes.



Les programmes FEDER-FSE+-FTJ en réponse aux spécificités territoriales⁴

Les programmes régionaux FEDER-FSE+-FTJ sont élaborés selon une approche stratégique territoriale et en articulation avec les autres dispositifs et politiques publiques régionales, ou déployées sur le territoire régional. Ces programmes concernent certains territoires afin d'apporter une réponse ciblée.

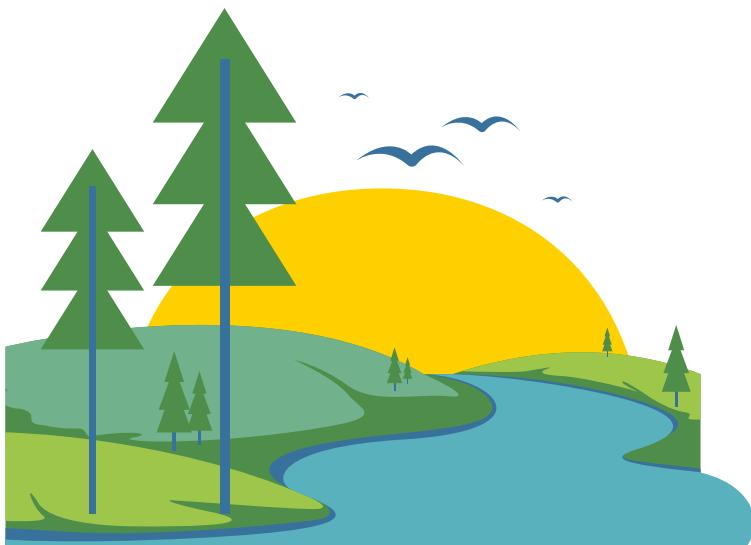
Le Fonds pour une transition juste (FTJ) est mobilisé sur les territoires identifiés comme les plus fortement émetteurs de CO₂ et dans lesquels les secteurs les plus polluants sont fortement pourvoyeurs d'emplois. Sont concernés :

- Les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour la Région Hauts-de-France ;
- Le département des Bouches-du-Rhône pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Les départements du Rhône et de l'Isère (pour partie) pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Les départements du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle (pour partie) pour la Région Grand Est ;
- Les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime (pour partie) pour la Région Normandie ;
- Le département de la Loire-Atlantique (pour partie) pour la Région Pays de la Loire.

L'allocation spécifique RUP⁵ soutiendra des infrastructures structurantes (transports, eau et déchet, entreprises) et en lien avec les besoins de la population (emploi, formation, mobilité) sur l'ensemble des territoires ultramarins : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin.

En réponse à **l'approche territoriale** demandée par la Commission européenne dans la mise en œuvre de la politique de cohésion, les programmes régionaux, avec le FEDER, ciblent des interventions dans les zones urbaines et les zones rurales.

Enfin, certains programmes interviendront **en zone de montagne** (massif des Alpes, Massif central, massif du Jura, massif des Vosges et massif des Pyrénées) ou encore sur les **bassins fluviaux** (bassin de la Loire, bassin du Rhône et de la Saône, bassin de la Seine et bassin de la Garonne).



⁴ Pour aller plus loin, une fiche dédiée à chacune des spécificités territoriales citées est disponible.

⁵ Régions ultrapériphériques.

ÉLÉMENTS CLÉS DE MISE EN ŒUVRE



Les collectivités locales et leurs différents rôles dans la mise en œuvre des programmes FEDER-FSE+-FTJ.

Les collectivités locales interviennent selon différentes modalités dans la mise en œuvre des programmes FEDER-FSE+-FTJ pour la période 2021-2027 en France.

En effet, les différentes collectivités sont des **bénéficiaires potentiels** de ces programmes en tant que porteurs de projet.

Certaines collectivités sont aussi **gestionnaires** de ces fonds, soit en tant qu'autorité de gestion (Régions et collectivités territoriales de Corse et de Guyane), soit en tant qu'organisme intermédiaire (départements, métropole, établissement public de coopération intercommunale – EPCI principalement).

Clé de voûte de la mise en œuvre de ces programmes, le partenariat intègre les collectivités locales (ou leur représentant) dans les comités de programmation et/ou comités de suivi.

Actrices du partenariat, les collectivités participent aux côtés de l'État à la sélection des opérations et à la réussite des programmes.

Enfin, à l'échelle de l'ensemble des programmes FEDER-FSE+-FTJ, les collectivités sont les premiers relais d'information des financements mobilisables et les **premiers relais d'appui pour les porteurs de projets sur leur territoire**.



Sur la sélection des opérations, au titre de l'approche territoriale, les autorités urbaines se voient déléguer les activités de sélection des projets via des subventions globales, notamment. À noter que pour certains programmes, l'association des autorités locales diffère : élaboration du contenu des appels à projets dédiés à ces territoires, label attribué par l'autorité locale sur certaines opérations jugées en cohérence avec leur stratégie territoriale.



ARTICULATION AVEC LES AUTRES CONTRACTUALISATIONS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les programmes portés par les Régions ont défini leur stratégie d'intervention en cohérence avec leurs stratégies régionales, et en particulier :

- Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), dont les orientations constituent les références pour les actions du FSE+ en faveur de la formation des personnes en recherche d'emploi, en faveur de l'orientation et de l'information des métiers pour tous ;
- Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) cadre les interventions du FEDER en faveur du développement des PME et de l'innovation.

De même, les subventions globales des départements au titre du programme national FSE+ s'appuient sur le programme départemental d'insertion (PDI) ou le programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE). Les interventions du FSE+ sont en étroite articulation avec les orientations stratégiques de ces programmes.

Les volets territoriaux des programmes régionaux s'appuient sur les contractualisations territoriales existantes au niveau régional et/ou national. Par exemple, le programme Occitanie s'appuie sur les contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, tandis que le programme Grand Est précise que les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) seront les stratégies territoriales de référence.

L'articulation avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) est perçue dans les programmes régionaux du point de vue urbain/rural ; le FEADER étant ciblé uniquement sur les zones rurales.



L'Agence nationale de la cohésion des territoires en tant qu'autorité nationale de coordination des fonds européens et du FEDER édite des publications à destination des acteurs des fonds européens.

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site
www.europe-en-france.gouv.fr

stratéact

Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires

europe-en-france@anct.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr

www.anct.gouv.fr



Découvrez des projets
autour des collectivités territoriales
financés par les fonds européens

<https://cutt.ly/ieiwNBLm>

- @L'Europe s'engage en France
- @L'Europe s'engage en France
- @EuropeenFrance
- @EuropenFrance
- @europe_en_france